

PRIX DE L'ABONNEMENT :

LYON ET LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
Un an. 36 f. Six mois. 18 f. Trois mois. 9 f.
HORS DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
Un an. 49 f. Six mois. 20 f. Trois mois. 10 f.

Un numéro : 10 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement les Articles signés
ayant un but d'utilité publique. Les Manuscrits non
admis ne seront pas rendus.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins,
n° 6, au 1^{er}.
A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et C^e, directeurs
de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-
Victoires, n° 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-
Jacques-Rousseau, n° 3.

Les Lettres et Envois concernant la rédaction doivent
être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN,
Rédacteur en chef du Journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 1^{er} décembre 1848.

Appeler à soi les partis en caressant leurs espérances, en flattant leurs ambitions; se rallier la majorité en restant dans un vague qui permette à tous d'aspirer au pouvoir, de l'escompter à l'avance; ne prendre aucun engagement que plus tard on jette à la face de celui qui le viole; rester libre en trompant ceux qu'une folle confiance a entraînés; tel a été le but de M. Louis Bonaparte en publiant son manifeste.

Nous avons vu trop d'ambitions se produire pour ne pas les comprendre toutes, même les plus exagérées, même les plus folles; nous avons vu de si étranges choix dans les élections, que rien ne saurait plus nous étonner à cet égard; nous voyons aujourd'hui encore des hommes conduire les masses, et qui sont si peu dignes de l'honneur qu'on leur fait, de la confiance qu'on leur montre, qu'en vérité nul triomphe ne peut nous surprendre; mais, nous l'avouons, nous n'avons pas vu de manifestes, de professions de foi plus incolores, plus pauvres d'idées que le factum lancé hier par M. Bonaparte.

Le prétendant se présente comme un symbole d'ordre et de sécurité; c'est probablement de l'ordre dans l'esclavage, de la sécurité dans la sujétion qu'il entend parler, car pas un mot de son manifeste ne contient l'engagement de maintenir, de défendre, ou même de respecter les libertés publiques. Il ne veut pas, dit-il, qu'il y ait d'équivoque entre la nation et lui. Qu'il soit bien tranquille à cet égard: pour les hommes éclairés, pour ceux qui réfléchissent et jugent, il n'y a pas le plus léger doute; on sait parfaitement où il veut, où il espère arriver; il ne trompera que les aveugles ou les irréflectifs.

« Je ne suis pas un ambitieux qui rêve tantôt l'Empire et la guerre, tantôt l'application de théories subversives », dit M. Bonaparte avec une naïveté charmante. Eh! mon Dieu! ne savons-nous pas que, s'il est un point sur lequel il est parfaitement fixé, c'est précisément celui-là! Avons-nous besoin qu'il se défende de vouloir tantôt une chose, tantôt l'autre! Ignorons-nous qu'il n'a qu'un but, une espérance unique, une pensée dominante, une ambition suprême: relever le trône et s'y asseoir, rétablir la royauté à son profit, dût-il pour réussir jeter la France dans les horreurs de la guerre civile.

Mais ose-t-il bien dire qu'il ne rêve pas la guerre! Du jour où il aurait retrouvé la pourpre impériale dans un coup d'état, croyez-vous donc qu'il aurait rassasié l'appétit de sa famille, l'ambition de ses cousins? Est-ce que ces fils de rois dépossédés ne voudront pas, comme lui, reprendre leurs royaumes? Le vieux roi de Westphalie, qu'on annonce encore tous les jours dans les salons du prince Louis sous le titre perdu depuis un tiers de siècle, n'a-t-il point d'enfants qui rêvent une restauration? Pensez-vous que M. Murat oublie volontiers le trône des Deux-Siciles, sur les marches duquel il est né?

Non, non; c'est bien la guerre que l'empire nous rendrait, et non une guerre de liberté, mais une guerre de conquête; non pas une guerre d'affranchissement, mais une guerre de famille. Refaites donc la grande armée pour aller donner des trônes à ces messieurs; leurs pères les ont si bien défendus! Amenez donc l'Europe à se coaliser encore une fois contre la France, risquez donc une invasion nouvelle pour satisfaire l'orgueil et faire la fortune de ces grands princes!

Nous laissons-nous égarer par nos craintes? Lisez donc le

manifeste: « Je resterai toujours fidèle aux devoirs que m'imposent vos suffrages et les volontés de l'Assemblée. » Lui aussi, des phrases de jésuite! Les suffrages! on les interpréterait; les volontés de l'Assemblée! on en gagnerait une portion, on intimiderait l'autre. Pourquoi n'y a-t-il pas dans ce manifeste une adhésion nette, franche, positive à la forme républicaine? pourquoi de l'obscurité? pourquoi des doutes? Car enfin, si M. Bonaparte déclare qu'il se dévouera à l'affermissement d'une république sage par ses lois, honnête par ses intentions, grande et forte par ses actes, il se garde bien de dire qu'il n'acceptera jamais le trône, et il est si facile de se faire faire violence par ses courtisans et d'avoir l'air de céder à ceux que l'on pousse!

Des phrases banales. Rétablir l'ordre; qui donc le trouble? Vous seul le menacez. Restaurer les finances; oui, la guerre européenne serait un bon moyen, et elle est inévitable avec l'empire.

Protéger la religion et la famille; qui donc attaque la première? à quelle époque a-t-elle joui de plus de faveurs? La famille est-elle sérieusement menacée par quelques rêveurs qui repoussent eux-mêmes les théories qu'on leur prête? Il s'agit d'assurer la liberté des cultes; il nous semble que c'est là un principe qui n'est plus mis en doute. Mais voilà le grand mot, il était difficile à placer, le mot sacré, la promesse magique qui doit enlever les suffrages des légitimistes, la liberté de l'enseignement! promesse menteuse dont la réalisation serait l'anarchie, serait la lutte dans l'avenir, lutte inévitable et qui finirait non pas par la liberté, mais par l'asservissement d'une classe de la société.

Quel est le langage du manifeste à propos des réformes possibles et urgentes? Des mots; pas une idée pratique. Des phrases stéréotypées, à l'usage de tous les cabinets de la Restauration et de la monarchie de Juillet; pas un fait précis, pas une indication qui puisse appeler les méditations.

La pensée de l'exécution des grands travaux publics par l'Etat est aujourd'hui acceptée par la nation; on ne veut pas voir renaître le déplorable agiotage qui a ruiné tant de familles; mais M. Louis Bonaparte a besoin de se rattacher les lous-cerviers, il leur rouvrira la porte du ministère, il le dit nettement. « La centralisation des intérêts et des entreprises » est dans la nature du despotisme. N'est-il pas bien grand, en effet, le despotisme d'aujourd'hui qui rachète les chemins de fer qu'on ne peut pas achever, qui sauve aux actionnaires tout ce qu'il peut leur sauver, qui va rendre productifs des travaux qui seraient perdus s'il n'intervenait pas pour en permettre la continuation?

Plus nous lisons ce manifeste, plus nous restons convaincus que les conseillers qui l'ont fait et l'homme qui l'a signé sont des ambitieux et des incapables qui jetteraient le pays dans des commotions violentes sans trouver parmi eux un bras et une tête qui pussent retenir l'Etat sur la pente de sa ruine.

Nous constatons avec plaisir que le gouvernement vient de présenter des projets de loi pour la reprise des travaux du chemin de fer de Paris à Lyon, pour le raccordement de celui-ci avec le chemin d'Avignon à Lyon, et pour l'achèvement du chemin d'Avignon à Marseille.

Ces diverses entreprises permettent d'occuper activement les ouvriers qui manquent aujourd'hui de travail.

De l'Assemblée Nationale, le 29 novembre.

(CORRESPONDANCE SPÉCIALE DU CENSEUR.)

La séance d'hier vous a fait connaître l'empressement du gouvernement à intervenir pour la protection du pape. Cet empressement est louable; mais pourquoi ne s'est-il manifesté qu'au profit d'une tête couronnée? Milan, Vienne ont subi les horreurs de l'assaut, et notre armée ne s'est pas ébranlée. Milan est opprimée par des étrangers, et l'armée des Alpes est tranquille dans ses cantonnements. Mais le pape est-il contraint de changer son ministère, de renvoyer les Suisses à son service, a-t-il à subir quelques menaces de la part d'un peuple justement irrité, aussitôt la brigade Mollière reçoit un ordre d'embarquement, un représentant reçoit mission de partir pour l'Italie. Bülow, Messenhauer et beaucoup d'autres sont fusillés, le gouvernement se tait. Le pape court quelques dangers, le télégraphe n'est pas assez prompt pour ordonner le débarquement à Civita-Vecchia.

Tel est à peu près le résumé des observations qu'on entendait dans les groupes divers de représentants avant l'ouverture de la séance. Il est vrai que dans quelques autres on trouvait que le gouvernement ne devait pas se borner à protéger la personne du pape, mais bien le rétablir au Quirinal dans tous ses droits de souveraineté. Ces deux opinions si contraires se livreront combat demain à la tribune, et l'Assemblée décidera quel appui doit être donné au pape. Défendra-t-on le prince? Soutiendra-t-on au contraire les droits des Romains, tout en sauvegardant la personne de leur ex-souverain? En attendant que ces questions soient résolues, le citoyen Joly adresse au ministre des affaires étrangères des interpellations sur un enlèvement de papiers qui aurait été fait par le gouvernement français à quelques réfugiés espagnols qui, plus tard, auraient été jugés et fusillés sans autres charges que celles résultant des papiers enlevés, qu'auraient ainsi été communiqués au gouvernement espagnol.

Les réponses soit du ministre des affaires étrangères, soit du ministre de l'intérieur, ont été péremptoires. Les papiers saisis n'ont pas même été lus par les deux ministres; ils sont encore dans leurs mains et n'ont jamais été communiqués à personne.

Après une réplique du citoyen Joly et une réponse du citoyen Sénard, l'Assemblée passe à l'ordre du jour.

C'est le budget de la marine qui est soumis à notre examen.

Notre zèle n'est pas grand, nous suivons l'exemple de nos sommités politiques. La salle des séances se dégarnit au profit de la salle des conférences et des couloirs. Les groupes se forment; on y remarque toujours les mêmes alliances: M. Molé et M. Thiers sont ensemble; Napoléon Bonaparte, le fils de Jérôme, est leur aide-de-camp; il reçoit leurs ordres, consulte sa montre et part immédiatement.

Les voltigeurs de l'empire se succèdent auprès des deux ex-présidents du conseil. Leur grande occupation est l'élection du 10 décembre. Ils déploient une remarquable activité. Chaque représentant s'en aperçoit. Quand on passe près de certains groupes, on n'entend parler que de l'élection de Louis Bonaparte; on y lit des lettres annonçant les chances favora-

FEUILLETON DU CENSEUR. — 2 DÉCEMBRE 1848.

CORRESPONDANCE CHARIVARIQUE DU CENSEUR.

Un Voltigeur de l'armée des Alpes à un Vieux de la Vieille.

Mon ancien,

Merci de tes conseils. Tu n'y es pas du tout. Tu te crois revenu au milieu des camarades de la vieille, et ce n'est pas ça. Regarde de près l'ombre du petit chapeau dont tu parles. Ce n'est pas même l'ombre d'une casquette bourgeoise. Prends garde, mon ancien, on t'attrape. Ne sois pas dupe des mêmes qui t'ont trahi à Waterloo.

Te souviens-tu de ce tas de figures que tu as vu revenir en France en 1815 dans les fourgons de l'étranger et qui te pesaient si fort sur les épaules? Tu disais: « Ces gaillards-là seront chez nous autant de postes avancés pour l'ennemi. Il faudra se méfier. » Maintenant qu'ils errent *Vive l'empereur!* tu t'y laisses prendre comme un conserit; tu ne vois pas que dans tous ces gosiers-là il n'y a pas une voix patriote. Ecoute, mon vieux. De ton temps la victoire c'était la politique; aujourd'hui ce n'est pas ça: la victoire est en congé illimité, ce n'est plus le *brutal*, c'est la ruse qui fonctionne; et comme on ne connaît pas cette manœuvre dans nos campagnes, je vais te dire ce que c'est. La ruse politique consiste à habiller en soldats la moitié du peuple, puis à se servir de cette moitié pour rosser l'autre. C'est comme ça que ça se pratique en Autriche, en Prusse et lieux divers.

Alors, puisque ça se pratique ainsi chez leurs amis, les Prussiens et les Autrichiens qui sont en France, ceux que tu as vu revenir en 1815 ou leurs enfants, ont dit: Bon! faisons de même; seulement prenons nos précautions, car les Français sont malins. Ils nous ont chassés en 1830; nous sommes revenus déguisés en Louis-Philippe, ils nous ont encore chassés en 1848. Prenons cette fois un déguisement de leur goût: habillons-nous en empereur! Les grognards batront des mains, les paysans décrocheront de leurs cheminées l'image du grand homme. Nous les mettrons dedans encore une fois, et cette

fois, ce sera la bonne.

Et dire que tu n'as pas découvert cette frime, toi, mon ancien, qui en remontes aux plus rusés du village, même au curé!... Je ne te reconnais plus. Je parie que tu mets de l'eau dans ton vin!

Cré coquin! si c'était ton empereur, je serais plus féroce que toi pour l'adorer; bien sûr qu'il ferait vite leur compte aux ennemis de la France. Mais ce n'est pas cela du tout; au contraire, c'est un neveu qui se croit juste roi comme Henri V. Si ce n'était pas pour se moquer de toi qu'on te le propose, est-ce que tu verrais tous les royalistes, tous les émigrés, tous les jésuites voter pour lui?...

Toi, mon ancien, voter avec les jésuites!... Je ne le veux pas. Il ne manque pas de ces farceurs-là qui viennent dans nos rangs, *sous toute sorte d'insignes*, tu devines comment, nous tirer la même carotte. Pas si bête! Précisément parce qu'ils veulent Louis Bonaparte, nous ne le voulons pas. Nous voterons, à leur grand déplaisir, pour notre camarade Cavaignac, qui ne se soucie d'être ni empereur ni roi.

Je comprends bien qu'on n'est pas content au village. La République a été bête en diable d'augmenter les impôts; c'est l'avis de notre sergent-major. Mais, vois-tu, on ne sait pas trop ce qu'on fait dans le premier moment. Et puis, si tu veux que je te le dise, je soupçonne que la carotte des 45 centimes sort de la gibecière des mêmes roués qui veulent te carotter Henri V au moyen du petit neveu de l'empereur.

Cette excellente République a renvoyé Louis-Philippe, assez malhonnêtement même. Elle n'a pas renvoyé ses gérants qui étaient aussi ceux des jésuites autrefois. Alors les malins ont dit: La République est bien occupée dans la rue, profitons de son embarras pour lui faire faire des bêtises, — et, crac! voilà les 45 centimes en décret. Ceci est d'autant plus probable que nous savons très bien comment ces camarades-là manient l'argent de la France.

En 1815, ils ont commencé par appliquer deux milliards à leurs bons amis les étrangers qui les ont ramenés chez nous. Ensuite ils se sont appliqués à eux-mêmes un bon milliard, sous prétexte qu'en leur qualité d'émigrés, ils avaient fait 35 ans la guerre à la révolution. Puis, sous Louis-Philippe, ils ont inventé la fausse vapeur, *des actions, des*

chemins de fer, de mille floureries, quoi! pour soutirer de nouveaux milliards de la poche du peuple. En tout six milliards depuis 1815.

Or, mon vieux, un milliard! figure-toi la chose! il n'y a pas autant de minutes depuis la naissance de Jésus-Christ (1800 ans, etc.), qu'il y a de pièces de vingt sous dans un milliard.

Te fais-tu une idée de la vérocité de ces gens-là? Va voter avec eux maintenant pour le plaisir de lire sur ton bulletin M. Louis Bonaparte! un enfant inexpérimenté, qui ne se doute de rien, qui déjà déjà fait le beau avec les aristocrates.

Que les paysans y prennent garde! Je vois cela clair comme le jour. On les trompe. Les anciens sont enfoncés s'ils ne votent pas pour la République. Elle seule peut en finir avec les carottes de milliards extorqués au peuple, avec l'insolence de ceux qui se croient d'autre pâte que nous.

Donc, mon ancien, en route ton éloquence, et vive la République! Je te donnerai une autre fois de mes nouvelles; pour aujourd'hui, je me borne à te crier: Gare!

LE TRIBUNAL SECRET.

(Suite. — Voir le Censeur depuis le 27 octobre.)

Wenceslas commença brusquement la confidence.

— Savez-vous, mon cher comte, dit-il, que vous devez être enlevé cette nuit?

Norberg reçut très froidement cette nouvelle, à laquelle il ne croyait guère.

— Rien n'est plus vrai, affirma le prince; vous serez enlevé de cette prison, grâce à ce que vous vous trouvez en notre compagnie.

— Monseigneur, je ne comprends pas.

— Deux mots vous feront connaître nos projets et nos espérances... Pour ce qu'il en adviendra, le secret en est caché dans les ombres de cette nuit.

— J'attends avec impatience l'explication de votre altesse.

— Des amis fidèles doivent venir nous chercher dans quelques heures.

bles dans les départements. Quels sont les lecteurs? Des royalistes aussi bien de la branche aînée que de la branche cadette. Comment Louis Bonaparte ne voit-il pas qu'un pareil appui le compromet aux yeux des bons citoyens? Franchement, M. Molé, M. Thiers, veulent-ils la République? UN REPRÉSENTANT.

Nous n'avons pas donné hier la nouvelle prématurée de l'arrivée du pape en France, parce que nous ne pensions pas qu'elle fût exacte; nos doutes se trouvent aujourd'hui pleinement confirmés. Voici ce que nous lisons à cet égard dans le *Sémaphore* de Marseille :

Les nouvelles des États-Romains que nous avons publiées hier ont produit dans notre population la plus vive impression. Chacun s'attendait à apprendre d'un moment à l'autre l'arrivée en France du saint-père. Le bruit a même couru dans la journée d'hier que Sa Sainteté était arrivée incognito à Marseille. Les uns faisaient descendre Pie IX à l'évêché; les autres lui donnaient pour résidence le château Borrelly, que M. de Panisse a, en effet, mis à sa disposition. On donnait ces nouvelles comme certaines, et des personnes qui se prétendaient bien renseignées n'hésitaient pas à en confirmer l'exactitude. Nous pouvons cependant annoncer qu'elles n'ont aucun fondement. Jusque dans la soirée d'hier, on n'a reçu aucun avis de l'arrivée du *Ténare* à Toulon.

Nous continuons à ignorer les circonstances qui ont accompagné le départ du saint-père et les motifs qui l'ont déterminé à chercher un asile sur un de nos vaisseaux. Les journaux de Rome ne nous apprennent rien à ce sujet. Toutefois, on peut juger par les pièces que nous donnons ci-après que le départ de Pie IX, qui a eu lieu pendant la nuit, était une véritable fuite.

Voici une proclamation adressée par le nouveau gouvernement au peuple romain :

« Romains !
» Le pontificat est parti cette nuit, entraîné par de funestes conseils. En ce moment solennel, le ministère ne manquera pas aux devoirs que lui impose le salut de la patrie et la confiance que le peuple lui a accordée. Toutes les mesures sont prises pour que l'ordre soit protégé et que les existences et les biens des citoyens soient assurés.

» Une commission sera nommée à l'instant et restera en permanence pour châtier avec toute la rigueur des lois quiconque oserait attenter à l'ordre public et à la vie des citoyens.

» Que toutes les troupes, toutes les gardes nationales soient sous les armes dans leurs quartiers respectifs, prêtes à accourir où besoin sera.

» Le ministère, réuni à la chambre des représentants du peuple et aux sénateurs de Rome, prendra les mesures ultérieures que réclamera l'empire des circonstances.

» Romains, fiez-vous en nous; maintenez-vous dignes du nom que vous portez, et répondez par votre grandeur d'âme aux calomnies de vos ennemis !

» Rome, 28 novembre 1848.

» Muzzarelli, président du conseil; Galletti, Lunati, Sterbini, Campello, Sereni. »

Avant de quitter sa capitale, Pie IX a écrit au marquis Sacchetti une lettre dont le gouvernement a cru devoir donner connaissance à la population. La pièce suivante a été, en conséquence, publiée :

» Romains !
» Le ministre de l'intérieur considère comme un devoir de publier l'autographe que Sa Sainteté a adressé à M. le marquis Jérôme Sacchetti, l'un de ses officiers, et communiqué par ce dernier au ministre lui-même.

» Marquis Sacchetti,
» Nous confions à votre prudence et à votre honnêteté bien connues le soin de prévenir de notre départ le ministre Galletti, en l'engageant, lui et tous les autres ministres, non-seulement à garantir les édifices, mais bien plus encore les personnes qui nous sont attachées, et qui ignoraient complètement, comme vous, notre résolution.
» Mais si nous montrons cette sollicitude pour vous et pour les gens de notre maison, parce que, nous le répétons, vous ignorez tous notre projet, nous avons bien plus à cœur de recommander à ces messieurs le repos et l'ordre de la ville entière.

» 24 novembre 1848. P. PP. IX.
» Ce 25 novembre 1848. Le ministre de l'intérieur, GALLETTI. »

On lit de plus dans un supplément extraordinaire du *Contemporain* :

« Rome, 25 novembre 1848.
» Hier, le pape donnait l'assurance au ministre des affaires étrangères, M. le comte Terenzio Mamiani, qu'il était content de son ministère, et qu'il lui avait confié le pouvoir de son plein gré, tandis que M. Mamiani prétendait que le ministère serait prêt à se retirer

s'il n'avait pas sa confiance. Maintenant le pape n'est plus dans Rome.

» Eh bien ! peuple romain, souviens-toi de ta dignité et de ta gloire. Le ministère, obéissant encore aux ordres laissés par le pape, a pris toutes les mesures convenables et se joint au conseil des députés et au sénat pour pourvoir aux dispositions les plus urgentes. »

DÉPART DE LA BRIGADE EXPÉDITIONNAIRE.

MARSEILLE, 30 novembre. — Une dépêche télégraphique reçue par le général Carrellet lui enjoignait d'embarquer immédiatement la brigade du général Mollière pour une destination encore inconnue.

L'autorité militaire n'a à sa disposition que la frégate à vapeur le *Magellan*, qui a eu l'ordre de suspendre l'embarquement des colonnes pour recevoir des troupes à son bord. Dans la nuit, trois autres frégates à vapeur sont attendues de Toulon avec le matériel d'artillerie de la brigade expéditionnaire. Ces bâtiments pourront, selon toute probabilité, prendre le large aujourd'hui dans l'après-midi.

P.-S. — *Minuit*. — On nous affirme que les troupes font leurs dispositions pour s'embarquer au point du jour.

(*Courrier de Marseille.*)

— D'après un passager qui était sur le *Mentor*, il ne paraît pas absolument certain que le pape fût à bord du *Ténare*. Ce passager nous a dit que, sur l'avis donné au commandant du *Ténare* que le pape était parvenu à sortir de Rome dans la voiture de l'ambassadeur de France, ce navire avait dû quitter Civita-Vecchia pour aller croiser aux environs d'Ostie, à l'embouchure du Tibre, pour recueillir l'illustre fugitif. La circonstance de la non-arrivée du *Ténare* à Toulon ni à Marseille peut faire craindre que le saint-père n'ait pu parvenir à s'embarquer.

D'après une autre version que nous avons recueillie dans la journée, le pape se serait dirigé sur Gaète, dans les États de Naples; le trajet de Rome à Gaète peut se faire par Albano, Velletri, Terracine, Fondi, en dix ou douze heures en poste. On suppose alors que le *Ténare* aurait reçu l'ordre d'aller le prendre à Gaète.

Enfin, d'après une troisième version qui a circulé dans la journée, le pape aurait voulu se faire conduire auprès de M. l'amiral Baudin, et de là à Malte, jusqu'au moment où la question de la présidence sera décidée, afin d'éviter, dans le cas peu probable, il est vrai, de l'élection de M. Louis Bonaparte, de se trouver en quelque sorte à la disposition d'un parent de MM. Canino et Borghèse, dont les menées le forcent à fuir de ses États.

Nous ne rapportons pourtant cette dernière version qu'avec toute réserve.

— Le bruit s'est répandu hier soir que le pape était arrivé dans la journée à Toulon.

Nouvelles d'Italie.

TURIN, 27 novembre. — Le journal la *Suisse* avait avancé que l'Autriche s'était mise d'accord avec le Piémont au sujet du passage des Suisses destinés pour Naples. La *Gazette piémontaise*, journal officiel, dément cette nouvelle.

FLORENCE, 23 novembre. — On lit dans le *Moniteur toscane* : « Nous sommes autorisés à publier que les relations diplomatiques entre la Toscane et le gouvernement de Naples sont interrompues, le ministre napolitain à Florence ayant reçu ses passeports, et le ministre Lenzoni, ainsi que l'envoyé extraordinaire Griffoli, ayant reçu l'ordre de laisser Naples et de revenir en Toscane. »

» La cause de cette interruption des relations diplomatiques semble être le refus de la part du gouvernement grand-ducal de rétracter les déclarations inscrites dans le n° 8 du *Moniteur*. »

MORT D'IBRAHIM-PACHA.

Le paquebot-poste le *Nil*, venant d'Alexandrie qu'il a quittée le 20 du courant, a mouillé le 26 en rade de Frioul. Nous recevons, par cette voie, la confirmation de la mort d'Ibrahim. Il a succombé le 10 à une heure du matin, à la suite d'une maladie pulmonique.

Le vainqueur de Nézib, Ibrahim-Pacha, avait été nommé récemment, par la Sublime-Porte, généralissime de l'armée ottomane et investi de la vice royauté d'Égypte par suite de l'aliénation mentale de son père, Mehemet-Ali. Son règne a été de courte durée. Ses obsèques ont eu lieu sans pompe. Quelques régiments de troupes suivaient, l'arme sous le bras, la modeste bière qui servait à transporter le corps, enveloppé d'un simple cachemire, au tombeau des califes, situé dans le désert qui avoisine le Caire. On a remarqué l'absence, à ce convoi, des consuls des puissances étrangères.

Le pouvoir est confié momentanément à S. A. Saïd-Pacha, en attendant le retour de S. A. Abas-Pacha, qui est appelé par le traité de 1840 à gouverner l'Égypte. Ce dernier, ainsi que nous l'avons annoncé, est en ce moment en pèlerinage à la Mecque.

(*Le Sémaphore.*)

Paris, le 29 novembre 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

M. de Corcelles, envoyé extraordinaire auprès du saint-siège, est parti hier avec des pouvoirs fort étendus.

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« La chambre des mises en accusation et celle des appels de police correctionnelle se sont réunies aujourd'hui pour entendre le rapport de M. l'avocat-général Metzinger sur l'instruction suivie contre les ministres de l'ex-roi Louis-Philippe. »

» La cour, après une longue délibération, a rendu un arrêt par lequel elle a déclaré qu'il n'y avait lieu à poursuivre contre aucun des inculpés. »

— M. Lamartine doit prendre la parole dans la discussion de demain. L'honorable membre doit soutenir la nécessité de la non-intervention dans les affaires de Rome. M. de Montalbert doit parler dans un sens contraire.

BULLETIN POLITIQUE ET FINANCIER.

Paris, 29 novembre.

L'empereur d'Autriche poursuit son système de violence et de cruauté. Deux nouvelles exécutions ont eu lieu à Vienne.

Le docteur Becker, rédacteur du *Radical*, et le docteur Jellinek ont été fusillés le 23 à Vienne. On assure que quatre représentants viennent d'être arrêtés.

Rien de nouveau de Prusse. Pas de dépêche télégraphique de Marseille ni de Toulon sur les affaires de Rome.

Les fonds ont éprouvé aujourd'hui une nouvelle hausse. Avant l'ouverture, le 5 0/0 était déjà à 65 15, et il a ouvert au parquet à 65 75. Ce cours, généralement regardé comme forcé, a dû amener une réaction en baisse, quoique la coulisse ait paru d'abord disposée à faire le mouvement, puisque le 5 a été demandé à 63 30; dès les premiers symptômes d'hésitation qui se sont manifestés au parquet, les ventes ont été reprises; le 5 est retombé à 65 10.

Au moment de la clôture, il est remonté à 65 40, et il a fermé à ce prix.

Affaires très actives.
Le 3 0/0, fermé hier à 42 65, a fermé aujourd'hui à 42 80, en hausse de 15 centimes.

La Banque a fait 1347 50, et les obligations de la ville 1130.

Les chemins de fer ont suivi l'impulsion.
Chemin de fer de Paris à Orléans 592 50
— de Paris à Rouen 350
— d'Avignon à Marseille 152 50
— de Strasbourg à Bâle 76 25
— du Centre 215 25
— d'Orléans à Bordeaux 363 75
— du Nord 342 50
— de Paris à Strasbourg 326 25
— de Tours à Nantes 310

BOURSES ÉTRANGÈRES.

Londres, 27 novembre. — Cité. — Consolidés, au comptant et pour compte, 87 1/2.

Madrid, 22 novembre. — 5 0/0, 49 3/8.

BOURSE DE LYON DU 30 NOVEMBRE 1848.

Sous l'impression de craintes d'une intervention en Italie, les cours de Paris du 28 novembre sont arrivés en baisse; cependant la nouvelle du débarquement du pape à Marseille et le revirement d'opinion qui s'opère dans tout notre département en faveur de Cavaignac ont soutenu la bourse de Lyon, et nous n'avons pas fléchi, comme on aurait pu le craindre.

Le 5 0/0 à 65 20, à peu près le prix d'hier.
L'Orléans à 583 75, en baisse de 3 f. 75 c.; le Nord à 344 25, prix de Paris; la Loire à 227 50, en baisse de 1 f. 25.

Les fonderies de la Loire et de l'Ardeche à 2355, hausse 15 f.; les fonderies de l'Horme à 150, hausse 10 f.

Le gaz de Lyon, demandé à 855, s'est traité à 860.

Les obligations de la Loire et du chemin d'Orléans très recherchées.

CHEMINS DE FER.		ACTIONS INDUSTRIELLES.	
Orléans.	compt. 583 75 liq.	Rentes 5 0/0.	65 20
Rouen.	— — —	Mines de la Loire.	232 50
Marseille.	— — —	Banques.	—
Vierzon.	— — —	Fonderies de l'Ardeche.	—
Nord.	— — — 342 25	de Besseges.	—
Lyon.	— — —	Oblig. de la Loire.	—

MM: E. Baune et Martin Bernard, représentants du peuple, que M. Félix Pyat, après l'altercation qu'il eut dernièrement avec M. Proudhon, avait chargés d'aller demander réparation à

Norberg tressaillit si fortement que les dents tombèrent de sa main. On ne pouvait cependant voir sur sa physionomie impénétrable de quelle impression de plaisir ou de crainte venait ce mouvement.

Le prince lui fit signe de continuer à jouer et reprit d'une voix plus basse :

— Voici. Mes amis, déguisés en mariniers, conduisent cette nuit une barque devant le château; ils jettent sous nos fenêtres ces mots sonores dont les bateliers se servent pour se répondre de loin les uns aux autres; je comprends qu'ils sont là, et j'attends le moment favorable. A deux heures du matin, le factionnaire placé à cette porte est relevé par un soldat qui nous appartient et protège notre fuite sous promesse d'une bonne récompense. Alors nos libérateurs avancent le bateau au pied du mur; ils lancent à la fenêtre une échelle de corde par laquelle je descends dans leur petit bâtiment ainsi que l'impératrice... et vous, seigneur comte, si la promenade vous semble agréable.

— C'est une entreprise bien hardie, monseigneur, dit Norberg, dont un francement de sourcils assombrissait davantage la physionomie sévère. N'avez-vous donc pas pensé à tous les obstacles que ce moment doit rencontrer ?

— J'ai pensé, au contraire, qu'il en existait peu.

— Comment !

— Peut-on regarder la révolution qui vient de s'accomplir autrement que comme un trouble scandaleux causé par des ambitieux en démence, et la captivité où je me trouve autrement que comme un piège infâme où j'ai pu tomber par fatalité, mais non laisser ma liberté et mes droits ? Il n'y a rien de réel dans ce mouvement dès qu'une diète ne l'a point sanctionné... Les princes confédérés se sont dits maîtres, leurs troupes ont occupé quelques places fortes; mais la nation n'a proclamé ni leur érection, ni ma déchéance. Je n'ai entendu autour des murs de ce château nulle clameur du peuple exaltant sa joie ou sa colère; les autorités mêmes balancent à se déclarer; le gouverneur du fort veille sur nous avec une faiblesse qui annonce bien en lui la croyance à un retour de fortune.

— Cependant, sire, vous êtes encore ici...

— Oui, les révoltés m'ont jeté dans ce séjour des anciens rois,

passés de la terre depuis des siècles, pour me mettre au rang des souverains morts... Mais je leur ferai bien voir dès demain, s'il plaît à Dieu, que je suis encore vivant !

— Que compte faire dès demain Votre Seigneurie ?

— Parbleu ! cela ne se demande pas, dit Wenceslas, retrouvant l'étincelle de vie que donne la colère. Je compte rassembler mes troupes, marcher contre les rebelles et leur faire trancher la tête... ou leur livrer la miennne... Mais ce ne sera pas sans défense !... Il faut que cela finisse... Croyez-moi, un mouvement violent et décisif se prépare en Germanie...

— Sire, je ne me permettrai d'élever de doute que sur l'évasion de cette nuit qui me semble toujours difficile, puisqu'enfin les archers, qui veillent à toutes les portes, doivent naturellement garder les fenêtres.

— Cette fenêtre sera libre; il n'y a, dans toute la façade qui règne au dessous, qu'une poterne à laquelle on n'a point placé de garde, attendu que, par de gros temps comme ceux qui règnent dans ce mois-ci, les eaux de la rivière en baignent le seuil. Cette partie de la prison est donc dégarnie de sentinelles.

Un instant de silence se passa, et Norberg avait déjà repris le calme muet et froid qui régnait ordinairement sur ses traits.

— Il ne me reste plus, dit-il, qu'à féliciter Votre Altesse sur ses projets et prier Dieu pour leur succès.

— N'entends-je pas la pluie qui bat les vitraux ? demanda Wenceslas à la princesse.

— Oui, monseigneur, dit Sophie, et l'obscurité est profonde.

— C'est un temps magnifique pour des fugitifs.

— Et qui promet de durer toute la nuit, ajouta la princesse.

— Qu'avez-vous donc, seigneur comte ? demanda l'empereur en revenant à Norberg; vous ne paraissez pas grandement satisfait de l'aventure où je vous convie... et vous regardez ce sablier d'une étrange manière.

— C'est que le temps est précieux cette nuit.

— Madame se charge de veiller à son cours, dit le prince en tournant la tête du côté de Sophie, alors penchée vers l'horloge de sable, et elle nous avertira quand l'heure sera prête.

— Oui, répondit Norberg; mais je pensais que c'était le moment de me rendre à l'appel du gouverneur... Votre Seigneurie est dispensée de cette obligation, ajouta le comte en se levant; mais moi, je dois y manquer moins que jamais pour ne pas éveiller de soupçons.

— Je n'ai pas entendu le rappel.

— Si, le tambour vient de battre.

— Et vous vous enveloppez de ce manteau pour aller dans la galerie voisine !... Croyez-vous déjà vous promener dans la ville, parce que nous avons parlé de liberté ?

— L'air est glacial dans ces corridors.

— Vous enfoncez ce grand feutre jusqu'aux sourcils !

— Qu'importe plus ou moins de nuit sur mon visage ?

Le comte sortit à pas pressés et revint quelques instants après.

Wenceslas demanda à ses gardiens de lui apporter du vin et de ranimer la lampe, annonçant l'intention de passer une partie de la nuit à jouer, comme il le faisait depuis quelque temps, afin qu'on ne remarquât pas le prolongement de sa veillée quand serait venu l'instant du départ.

Le prince et Norberg reprirent leurs places; mais leur préoccupation à tous deux était profonde.

Le comte, d'abord saisi par la nouvelle de cette fuite brusquement annoncée, n'avait pas eu le temps de demander des explications à ce sujet.

— Quels sont donc, dit-il alors au prince, les hardis chevaliers assez sûrs de leur force et de leur prudence pour entreprendre de délivrer un empereur de sa prison ?

— Ces hardis chevaliers ?... mais l'un est un jeune homme... presque un enfant... mon page Edgard.

— Quoi ?... l'un de vos libérateurs est un page ?

— Et bien mieux... l'autre est une femme !

— Une femme ! répéta le comte en inclinant le visage sur la table comme pour regarder les dés. Et qui donc ?

— Qui serait-ce, dit la voix douce de la princesse Sophie, alors appuyée sur le dossier du fauteuil de l'empereur, et en face de Norberg, qui serait-ce, sinon cette jeune Léonore Muller, humble fille du peuple pour aimer, fière et superbe patricienne pour tout oser !...

ce dernier, ont écrit le 28 novembre à un journal la lettre suivante :
Nous, soussignés, déclarons qu'à la suite d'une altercation qui a eu lieu hier 25, dans les couloirs de l'Assemblée, entre MM. F. Pyat et Proudhon, nous sommes allés trouver, au nom de M. F. Pyat, MM. Langlois et Fremy, amis de M. Proudhon, afin d'exiger de ce dernier une réparation par les armes.
MM. Langlois et Fremy nous ont répondu que M. Proudhon se tenait pour offensé et ne voulait ni demander ni donner satisfaction.
Nous nous sommes donc retirés et avons signé la présente déclaration.
E. BAUNE, MARTIN BERNARD.
MM. Félix Pyat et Proudhon devaient se rencontrer dans la matinée du 29 novembre, mais la police s'est trouvée sur le terrain avant eux.
Rendez-vous nouveau a été pris pour l'après-midi.

Assemblée Nationale.
Fin de la séance du 28 novembre.
LE CIT. F. BOUVET présente des considérations générales sur le budget de la guerre.
On passe à la discussion des chapitres de ce budget.
Après quelques observations de M. Trédern, on adopte les trois premiers chapitres
Chap. 4. Etats-majors, 17,958,569 f.
LE PRÉSIDENT : Le général Lebreton a proposé sur ce chapitre l'amendement suivant :
« Une réduction de 5,000 f. (chiffres ronds) sera opérée sur les dépenses du ministère de la guerre, au titre *De l'état-major général*.
Cette réduction s'applique, pour les quatre derniers mois de l'exercice de 1848, au traitement d'un général de brigade nommé en violation des articles 10, 18 et 19 de la loi du 14 avril 1832, qui régle l'avancement dans l'armée. » (Il s'agit du citoyen Charraz).
Après les explications fréquemment applaudies par l'Assemblée du citoyen Lamoricière, la réduction est repoussée.
LE CIT. TRÉDERN, à l'occasion du chapitre 8 (Justice militaire), demande si le gouvernement s'occupe de la préparation d'un code militaire.
LE GÉNÉRAL LAMORICIÈRE : J'ai annoncé tout-à-l'heure à l'Assemblée des lois importantes qui se préparent en ce moment sur l'organisation de l'armée. L'Assemblée comprend-elle, quelque importante que soit la loi finale militaire, il est impossible de tout faire à la fois.
Le chapitre 8 est mis aux voix et adopté.
LE CIT. LAUSSAT demande la parole sur le chapitre 15 (Remonte générale). Il présente des considérations générales sur le système de remonte de la cavalerie.
Le chapitre 15 est adopté.
Le surplus du budget de la guerre est adopté.
La séance est levée à six heures.

(Correspondance particulière du Censeur.)
Séance du 29 novembre.
PRÉSIDENCE DU CITOYEN CORBON, VICE-PRÉSIDENT.
Après la lecture du procès-verbal, la séance reste suspendue.
A deux heures l'Assemblée est encore peu nombreuse.
La parole est donnée au citoyen Joly pour les interpellations annoncées.
LE CIT. JOLY : Je viens, au nom des réfugiés espagnols, faire entendre à cette tribune des plaintes que soulève de leur part l'état des relations diplomatiques entre la France et le gouvernement de Narvaez.
Après la révolution de Février, le gouvernement de la reine d'Espagne avait envoyé à Berlin le général Zarco del Valle pour offrir au roi de Prusse le concours de l'Espagne, au cas alors probable d'une coalition contre la France. Cet ambassadeur était à Paris, en route pour l'Allemagne, quand il apprit la révolution prussienne. On n'en persista pas moins à l'envoyer à sa destination, sous le prétexte d'une mission militaire, et il obtint du roi de Prusse la reconnaissance depuis si long-temps attendue du gouvernement de la reine Isabelle.
Ces procédés devaient créer une certaine disposition hostile entre les gouvernements de Madrid et de Paris. C'est ce qui arriva d'abord; mais depuis peu l'entente cordiale s'est rétablie entre les deux cabinets. Le citoyen Quetier-Labrière, ancien agent du cabinet du 1er mars, a été envoyé à la frontière des Pyrénées avec une mission qu'il avait déjà exercée sous le citoyen Thiers.
L'orateur reproche à cet agent d'exercer la police au profit de la reine d'Espagne, non pas seulement sur le territoire français, mais encore sur le territoire espagnol; il cite à l'appui de son dire les journaux officiels de Madrid.
Le citoyen Joly cite le fait de l'arrestation à Perpignan de M. Escosura, ancien ministre espagnol, évadé de Cadix au moment où on allait le déporter aux Philippines. Leurs papiers leur auraient été enlevés et envoyés à l'ambassade espagnole à Madrid. En suite de cet abus de l'hospitalité, trois officiers auraient été arrêtés à Barcelonne et fusillés.
Je demande à ce sujet, dit le citoyen Joly, des explications au ministre des affaires étrangères ou au ministre qui doit paraître à sa place. (Murmures.)
LE PRÉSIDENT : C'est le ministre de l'intérieur qui est chargé de la police des réfugiés, et c'est à ce titre qu'il répondra au citoyen Joly.
LE CIT. JOLY lit un passage de l'*Heraldo* qui donne la copie des documents qui, dit-il, ont été saisis à Perpignan sur les conspirateurs Escosura et consorts par la police française. Il cite en même temps, à l'appui de son accusation, les considérants du jugement rendu contre les trois officiers fusillés à Barcelonne.
Il demande également compte au ministre de l'arrestation de 69 réfractaires qui se sont révoltés en mer contre l'équipage qui les transportait à

— Elle!... ici!... ce soir!... s'écria Norberg, qui devint d'une pâleur mortelle et frémir de tout son corps... Puis, après cette première impression, un sombre nuage demeura encore empreint sur ses traits.
Mais ce changement de visage ne pouvait être remarqué des personnes présentes.
— Madame, allez donc dormir un peu! dit Wenceslas en se retournant brusquement vers la princesse.
Les paroles de son mari frappaient toujours Sophie comme un coup dans le sein; elle se retira du fauteuil sur lequel elle était inclinée, et se tint droite et tremblante comme une faible tige qui vient d'être frappée par le vent et se relève en frissonnant.
— Oui, certainement, reprit Wenceslas, au lieu de rester là à aller et venir, vous feriez mieux de prendre un moment de sommeil, afin de ne pas nous arrêter à l'heure de la fuite par quelque importune faiblesse.
— Je n'ai nul besoin de repos, dit-elle d'un accent amer et douloureux, et, Dieu aidant, je ne manquerai jamais de forces quand elles seront nécessaires au salut de quelqu'un.
— Je ne vous ai pourtant jamais vu la mine si pâle et si dolente, reprit le prince. C'est comme vous, Norberg, ajouta-t-il en ramenant son regard sur le comte; vous avez l'air à moitié mort... Deux beaux courcours d'aventures, vraiment!
Pendant cette rapide altercation, Norberg avait eu le temps d'essuyer la sueur froide qui coulait de son front; mais la force intérieure qui commandait toujours à l'expression de son visage cédait en ce moment à une émotion très violente, et ses traits étaient profondément altérés.
Wenceslas, frappant son verre sur la table et demandant ainsi au comte de lui verser à boire, épargnait à celui-ci la peine de répondre... Norberg s'empressa de satisfaire à cet ordre. Il aimait mieux, avec Wenceslas, épancher le vin que la pensée.
CLÉMENTE ROBERT.
(La suite à un prochain numéro.)

la Havane. Retenus pendant deux mois à bord du navire, ces malheureux ont été décimés par la maladie; et, en définitive, un bâtiment de guerre espagnol est venu les enlever dans la rade de Pauillac et les a ramenés à Santander.
LE CIT. BASTIDE, ministre des affaires étrangères : Mon rôle, dans l'affaire qui vient de vous être exposée, s'est borné à prier le ministre de l'intérieur d'empêcher que le territoire ne devint un foyer de conspirations contre un gouvernement voisin. Des papiers ont été saisis; ils m'ont été adressés. Je les ai mis sous clef sans les lire. Ils sont encore dans mes mains sous le cachet avec lequel je les ai reçus, et j'affirme que personne, pas même moi, n'en a pris connaissance. (Très bien! très bien!)
Le ministre explique les titres qu'a eus le citoyen de Lesseps à l'ambassade de Madrid; ces titres remontent à 1843, et chacun connaît l'honorable conduite du citoyen de Lesseps lors du bombardement de Barcelonne.
Le citoyen Bastide lit une lettre écrite alors par le capitaine-général de la Catalogne, et qui dénonçait, sous le gouvernement de M. Guizot, les principes libéraux et presque républicains du citoyen de Lesseps, à cause d'une démarche qu'il aurait faite auprès des autorités espagnoles en faveur du citoyen Kersausie.
Le citoyen Bastide professe l'opinion que la France n'a point à faire de politique en Espagne; il pense que, depuis Louis XIV jusqu'à M. Guizot, on a eu le tort de faire perpétuellement de l'intrigue de l'autre côté des Pyrénées. La politique de la France, c'est de vouloir que l'Espagne soit libre et indépendante aussi bien de la France que du reste de l'Europe. (Très bien!)

LE CIT. DUBAURE se borne à résumer en un seul mot la position de la France avec l'Espagne. Nous sommes en paix avec l'Espagne, et il est du principe de droit des gens que nous ne pouvons souffrir sur nos frontières qu'on prépare des projets de guerre civile et une invasion.
Si, de l'autre côté des Pyrénées, on préparait une invasion contre nous, nous demanderions à l'Espagne de l'empêcher, et nous devons faire pour elle ce qu'elle ferait pour nous.
Le citoyen Dufaure lit des dépêches animées exactement du même esprit et qui ont été écrites par le citoyen Ledru-Rollin. (On rit.)
Le citoyen Dufaure explique par quel intérêt les journaux ministériels de Madrid ont pu exagérer les services rendus par l'inspecteur-général de police du gouvernement français à la frontière d'Espagne. C'était un moyen d'effrayer les réfugiés en faisant sonner bien haut le concours que la France prêtait à l'Espagne contre les réfugiés.
Le ministre lit les instructions qu'il a pour son compte adressées à cet agent. (La lecture de celle de ces instructions qui est datée du 19 novembre est vivement applaudie.)
L'orateur aborde les faits cités à propos de l'arrestation de M. Escosura. M. Escosura était interné dans la Haute-Marne; le gouvernement n'a fait qu'user de son droit en l'obligeant à quitter Perpignan. Quant à sa détention au secret et aux circonstances aggravantes qui l'auraient accompagnée, elles sont inexistantes.
Quant aux papiers, je ne peux que confirmer, dit le citoyen Dufaure, ce qui a été dit déjà par le citoyen Bastide. Ces papiers, je le répète, n'ont été communiqués à personne; nous les avons encore entre nos mains.
Le troisième fait est relatif à l'affaire de Pauillac. Il est vrai qu'une goëlette espagnole conduisant à la Havane 69 déserteurs et réfractaires, individus étrangers à toute politique, ces passagers contraignirent le capitaine à les conduire dans la baie de Bi-caye. Arrivés à Pauillac, le capitaine de la goëlette adressa au stationnaire une protestation contre la violence dont il était l'objet.
En l'absence même de cette protestation, le commandant de la station n'aurait pu, en raison des lois sanitaires, les admettre à descendre. Le consul espagnol fut informé de l'affaire par le capitaine, qui fut averti qu'un bâtiment de guerre espagnol devait venir lui prêter assistance et le protéger dans son retour à Santander.
Toutefois, le ministre de l'intérieur, informé de cette situation, ne crut pas devoir autoriser sans examen ce qu'il regardait comme une sorte d'extradition. Il en écrivit au préfet de la Gironde; mais ses ordres arrivèrent trop tard pour être exécutés.
Je suppose que l'Assemblée ne garde aucun doute sur la sincérité de ces deux lettres. (Non! non!) Le capitaine qui réclamait le droit de repartir avec ses passagers était sous le pavillon espagnol, et n'avait point quitté ce pavillon. Nous n'avions donc en réalité aucun droit de le retenir.
Le ministre expose les difficultés et les embarras sans nombre que donne à l'administration la surveillance des réfugiés espagnols; les départements frontières, par sympathie et par intérêt aussi, se prêtent difficilement à seconder cette surveillance, et si parfois, dit-on, nos agents ont mis un peu trop de zèle dans l'exercice de leurs fonctions, je ne crains pas de dire qu'ils n'y ont pas mis d'inhumanité.
Ne décourageons pas trop, citoyens, le zèle de nos agents, ou bien il arriverait bientôt que, tout le long des Pyrénées, les réfugiés espagnols seraient bientôt plus maîtres que nous.
LE CIT. JOLY reconnaît les principes posés par le citoyen Dufaure, et déclare que, comme commissaire-général, il les a mis en pratique. Il s'attache donc non pas à contester les principes, mais à constater les écarts de zèle. Il persiste à dire que M. Escosura a été mis au secret, et que le gendarme qui le surveillait fouillait avec la pointe de son sabre jusque dans sa soupe.
LE CIT. SÉVARD donne quelques explications sur la part qu'il a prise aux faits articulés par le citoyen Joly.
L'Assemblée passe ensuite à l'ordre du jour.
LE CIT. CRÉMEUX dépose sur le bureau de l'Assemblée le rapport sur le projet de décret relatif à la responsabilité du président de la République et de ses agents. La discussion du projet aura lieu lundi prochain.
La discussion du budget rectifié de 1848 est reprise. Le citoyen Lacrosse a la parole sur le budget de la marine.
Il est quatre heures et demie. Le citoyen Vivien, ministre des travaux publics, vient de présenter un projet pour l'exploitation du chemin de fer de Paris à Lyon, la construction du chemin de fer de Lyon à Avignon, et l'achèvement de celui d'Avignon à Marseille.

Chronique.
Avant-hier, sur les midi et demi, un jeune homme qu'on nous a dit être un étudiant en médecine a éprouvé une attaque d'épilepsie sur le trottoir de la rue de la République, presque en face de l'hôtel de l'Univers; il est tombé sur la tête en poussant un cri épouvantable. Transporté chez M. Mauguin, pharmacien, les premiers soins que nécessitait sa position lui ont été donnés; mais on craint que les suites de la chute ne soient mortelles.
— Le comité de la section de Saint-Clair, réuni en assemblée dans la salle de chant du passage Thiaffait, le 29 novembre 1848, à trois heures et demie, sous la présidence de M. Mathieu fils, a délibéré sur le choix d'un candidat à la présidence de la République.
Les candidats proposés ont été le général Cavaignac et le citoyen Louis Bonaparte.
Après une discussion contradictoire, sur la demande de l'assemblée, il a été procédé à un scrutin secret qui a donné le résultat suivant :
Nombre des votants 142
Le général Cavaignac a obtenu... 112
Le citoyen Louis Bonaparte..... 27
Le citoyen Lamartine..... 1
Le citoyen Raspail..... 1
Bulletin blanc..... 1
En conséquence, le général Cavaignac a été adopté comme candidat par la section de Saint-Clair.
— La section de l'Hôtel-de-Ville, dans une assemblée générale qui a eu lieu le 29 novembre, a adopté, à une immense majorité, la candidature du général Cavaignac à la présidence de la République.
— Nous avons reçu la lettre suivante :
« Lyon, le 29 novembre 1848.
» Citoyen rédacteur,
» Nous vous prions de vouloir bien publier dans votre numéro d'aujourd'hui la note suivante :

« En présence des diverses candidatures présentées par la démocratie, et dans un but d'union, le Comité électoral des républicains démocrates du Rhône, dans sa séance d'hier, a adopté pour candidat définitif à la présidence de la République le citoyen » **LEDRU-ROLLIN.** »
» Agréé, etc. »
— Jeudi 23 novembre, au milieu d'une pluie battante, un incendie terrible et dont on ignore la cause s'est déclaré à neuf heures du soir dans le village de Saint-Martin-de-la-Cluse. En moins d'une heure, huit maisons appartenant toutes à de malheureux pères de famille ont été réduites en cendres. Linge, meubles, récoltes, tout a été la proie des flammes.
La perte est évaluée de 22 à 23,000 f. La moitié de cette valeur environ était assurée.
Huit familles se trouvent, par suite de ce sinistre épouvantable, réduites au plus absolu dénuement.
Un instant on a eu des craintes très sérieuses pour la cure, l'église et la maison commune; mais, grâce aux secours des habitants, qui tous ont déployé une rare intrépidité au milieu des flammes, on est parvenu à circonscrire les ravages du fléau. (*Patriote des Alpes.*)
— Le 20 novembre, un incendie accidentel a éclaté dans la commune de Septème, au préjudice du sieur Guillaume Tardy, fermier de M. Chevalier, rentier à Vienne. La perte occasionnée par cet incendie s'élève à la somme de 3,200 fr. Le tout était assuré. On ignore absolument comment le feu a pris.
Le 21, le nommé Claude Pillaud, âgé de 62 ans, cultivateur à la commune de Reventin, a été assassiné. La justice informe.
Le 22, le feu a pris chez le citoyen Antoine Michon, propriétaire à Ville-sous-Anjou. La perte est évaluée à la somme de 760 fr. Rien n'était assuré.
Le même jour, un incendie a éclaté au hameau de Chouvaz, commune du Bouchage, au préjudice du citoyen Michel Girard, propriétaire audit hameau. La perte a été évaluée à la somme de 3,200 fr. Le feu a été mis accidentellement par une lanterne fermant mal. Rien n'était assuré. (*Moniteur Viennois.*)
— Un fort détachement du 1er régiment d'artillerie, venant de Toulouse, vient d'arriver à Grenoble.
— Trois détachements de cavalerie et une compagnie du train, venant du dépôt et se rendant aux escadrons de guerre, traverseront le département de l'Ain aux époques suivantes :
Le 7e cuirassiers, de 92 hommes, arrivera à Saint-Amour le 1er décembre et passera le 2 à Bourg, le 3 et le 4 à Châtillon, le 5 à Trévoux. Le 10e cuirassiers, de 81 hommes, arrivera le 2 à Saint-Amour, le 3 et le 4 à Bourg, le 5 à Châtillon. Le 2e lanciers, de 90 hommes, arrivera à Saint-Amour le 5, le 6 à Bourg et le 7 à Villars. La compagnie du train, de 241 hommes et de 300 chevaux, arrivera à Bourg le 2 et y fera séjour et passera à Lagnieu le 4.
* CONDITION DES SOIES DU 1er DÉCEMBRE. — 66 balles. — Ouvrées, 57 grèges, 9. — Dernier numéro, 1409.
Spectacles du 1er décembre 1848.
GRAND THÉÂTRE. — Un Caprice, comédie. — Lucie de Lammermoor, opéra.
THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Le Livre noir, drame en 6 tableaux.
COLISÉE. — CIRQUE SOULLIER. — Relâche.

Nouvelles diverses.
On lit dans un journal de Cambrai :
« On ne cesse de nous citer des fabricants qui, effrayés de la candidature de M. Louis Bonaparte, continuent de renvoyer leurs ouvriers. Nous déplorons ces craintes exagérées qui se traduisent en définitive, pour le pauvre, par la faim. Nous supplions les patrons de différer au moins jusqu'après l'élection du président la fermeture de leurs ateliers. Il est impossible de supposer que le bon sens public s'égare au point de sacrifier les intérêts de toute une nation à l'ambition de M. Louis Bonaparte et de quelques intrigants qui l'entourent; il est impossible que les classes ouvrières ne se servent de leur droit au suffrage que pour un suicide. Les nouvelles qui nous arrivent de tous les points de la France nous rassurent à ce sujet. »
— Le banquet socialiste des cordonniers a eu lieu à la barrière du Maine, sous la présidence de M. Pierre Leroux. 800 convives y assistaient. Un assez grand nombre de discours ont été prononcés. Une dame a porté un toast : *A la force morale, physique et intellectuelle ! à l'éducation !* Ce banquet a fini par des chants patriotiques.
— L'information relative à l'assassinat de la rue de Verneuil es suivie avec activité. Un épisode singulier est venu compliquer la procédure. Il paraîtrait que la famille du concierge sur laquelle pesaient des soupçons a consulté une somnambule qui aurait désigné comme l'auteur du crime un jeune homme de 22 ou 23 ans dont elle donne le signalement détaillé. Mais il ne paraît pas que jusqu'ici l'on ait trouvé les traces de la personne indiquée.
— Une commission vient d'être nommée par le ministre des travaux publics pour examiner la question de l'achèvement du Louvre. Elle se compose de MM. Boulatignier, Bavoux, Buffet, Jobez et Havin, représentants du peuple.
— M. Mandet est nommé avocat-général à la cour d'appel de Dijon, en remplacement de M. Caire, démissionnaire.
— M. le colonel Fiéron, gouverneur de la Guadeloupe, est entré en fonctions le 12 octobre.
— Le nombre des pétitions envoyées depuis le 4 mai à l'Assemblée Nationale s'élevait, il y a cinq jours, à 11,341.
— Lord Melbourne est mort le 24 dans sa résidence de Brocket-Hall, dans le comté de Herfordshire, après une assez longue et douloureuse maladie.
— On lit dans le *Sémaphore* de Marseille :
« Le paquebot de l'Etat le *Mentor* est entré le 28 novembre dans notre port, ayant à son bord la malheureuse veuve de M. Rossi et ses deux filles. »

CONSEIL-GÉNÉRAL DU RHONE.
SESSION DE 1848-49.
Séance du 7 novembre 1848.
Aujourd'hui 7 octobre 1848, à onze heures du matin, a eu lieu la séance du conseil-général, à laquelle assistaient les citoyens de Vauxonne, Berger, Pinet, Morellet, Remillieux, Vallier, Edant, Martin, Suchet, Magnin, Varinay, Chavanis, Royé-Vial, Robat, Rémond, Grillet, Chaley, Grinand, Bénévent, Dalin, Méchet et Champin.
Les citoyens Boucaud, Laforest et Merlat sont successivement arrivés après la lecture du procès-verbal.
Le procès-verbal de la séance du 6 octobre est lu et adopté.
Le président donne connaissance au conseil de diverses lettres ou mémoires qui lui ont été adressés par des communes ou des habitants réclamant en leur nom l'intervention du conseil sur des questions qui peuvent les intéresser.

La commune de Beaujeu appelle l'attention du conseil sur divers projets de routes ou chemins la reliant avec d'autres localités, ou traversant d'autres communes situées dans le canton.

Aucun projet administratif, aucun rapport du préfet n'est joint à la lettre des adjoints de Beaujeu; ils présentent seulement un délibération du conseil municipal du 12 mai 1845.

Le président demande s'il ne convient pas, en l'état, de renvoyer cette lettre au préfet, qui la soumettrait régulièrement au conseil dans la deuxième session.

Le citoyen Robat, tout en reconnaissant la difficulté pour le conseil de s'occuper aujourd'hui définitivement de cette affaire, pense cependant qu'un examen préparatoire peut avoir lieu, et qu'il est commandé par diverses circonstances.

La commune de Beaujeu forme sa réclamation au sujet de divers chemins, formant les uns des lignes entières, d'autres des embranchements seulement. La plupart de ces chemins sont commencés. Quelques communes protestent contre la contribution qui leur est réclamée. Plusieurs de ces chemins semblent se détruire les uns les autres.

Des intérêts locaux sont évidemment en présence. Beaujeu désirerait surtout la continuation du chemin traversant les communes d'Avenas, Ouroux, Saint-Didier, Claveizilles et Saint-Nizier, qui rendrait alors inutile celui reliant la vallée de l'Azergue à la vallée de la Saône. Il demande donc que le conseil désigne dès à présent une commission prise dans son sein pour examiner la réclamation de la commune de Beaujeu et faire un rapport qui serait présenté dans notre prochaine session.

Le citoyen Rémond reconnaît qu'il y a, en effet, quelque chose de fâcheux dans les faits signalés; mais nous ne sommes point saisis régulièrement. Nommer par voie d'initiative une commission, c'est un empiétement de pouvoir. Notre droit se borne, en ce moment, à pouvoir demander des renseignements au préfet, et tout au plus à exprimer le vœu qu'un travail soit préparé et soumis au conseil le plus promptement possible.

Le cit. Grinand pense que notre droit est plus étendu que le cit. Rémond ne vient de l'indiquer. Il n'y a pas lieu, suivant lui, de nommer une commission préparatoire; mais le conseil a le droit de demander au préfet tous renseignements et de lui exprimer tous désirs.

Le président dit que quant à lui il ne saurait admettre en principe que le conseil ne peut pas dans ce cas prendre l'initiative; que c'est un droit qu'il faut au moins nous réserver avec soin si nous ne voulons pas l'exercer.

Il signale en quelques mots tout ce qu'il y aura de difficile à satisfaire tant d'intérêts contraires.

Des chemins ont été commencés; ils ont été suspendus: pourquoi? Le conseil ne peut répondre. Pour lui, il verrait avec satisfaction une commission nommée.

Le cit. Rémond, en présence de tels faits, n'hésite point à penser que le conseil ne doit apporter une grande réserve dans cette affaire; mais il maintient ce qu'il a dit sur le principe: nous n'avons que le droit de demander des renseignements au préfet.

Le cit. Suchet, attendu que le conseil n'est point saisi régulièrement, demande purement et simplement l'ordre du jour.

Le cit. Pinet appuie l'ordre du jour. Les pouvoirs du conseil sont déterminés; il ne saurait les dépasser.

Le cit. Remillieux appuie l'ordre du jour proposé par le cit. Suchet.

Le cit. Magnin ne saurait admettre la doctrine professée par le cit. Pinet, qui semble même refuser au conseil le droit de demander des renseignements sur une affaire qui ne lui serait pas directement soumise.

Le cit. Robat retire sa proposition, mais sous la réserve expresse de pouvoir la représenter à la deuxième session.

Le conseil dit qu'il n'y a pas lieu de voter, mais qu'il est bien entendu que la question de principe soulevée demeure entière.

Le cit. Bergougnoux, curé de Chambost-sur-Allières, demande que le conseil émette un avis sur l'érection en communes distinctes des sections de Chambost et d'Allières, formant la commune de Chambost-sur-Allières.

Les habitants d'Albigny, section de Montrotier, demandent leur séparation de Montrotier et l'érection en commune de la section d'Albigny. (La suite à un prochain numéro.)

Le Moniteur publie l'avis suivant relatif à la colonisation de l'Algérie:

« Au moment où la colonisation de l'Algérie est appelée à prendre de nouveaux développements et attire tous les regards, on croit utile de faire connaître les formalités auxquelles sont assujéties les demandes en concession de terres, le mode et les conditions de l'obtention des concessions accordées par le gouvernement.

» La colonisation a lieu soit par exploitations réunies et groupées dans les centres spéciaux, bourgs, villages ou hameaux créés par l'Etat, soit par des exploitations isolées.

» En règle générale, les concessions sont toujours proportionnées, quant à l'étendue, aux ressources des demandeurs.

» L'expérience a appris qu'un hectare, pour être mis en valeur, exige un déboursé de 3 à 400 f. Les justifications doivent être fournies sur cette base.

» Les concessions de terre de 25 hectares et au-dessous sont autorisées, dans les territoires civils, par les directeurs des affaires civiles de la province, sur l'avis du conseil de direction, et dans les territoires mixtes, par le commandant supérieur de la province, sur l'avis de la commission consultative du lieu de la situation du bien.

» Les concessions au-dessus de 25 hectares et au-dessous de 100 sont autorisées par arrêté du gouverneur général, sur l'avis du conseil supérieur d'administration.

» Enfin, les concessions de 100 hectares et au-dessus sont accordées par arrêté du pouvoir exécutif, sur le rapport du ministre de la guerre et sur l'avis du conseil d'Etat.

» Toute demande de concession doit être adressée à l'autorité compétente, avec les pièces suivantes:

» 1° Un certificat de moralité du maire, constatant la profession et la position des demandeurs.

» 2° Des actes, certificats, ou autres pièces authentiques, constatant le montant des capitaux que le demandeur peut affecter à son exploitation, tels que: extraits de rôles des contributions directes, actes de propriété, attestations des chambres ou tribunaux de commerce, s'il est négociant, ou des agents des contributions, des maires ou autres autorités, s'il n'est pas négociant.

» En vue de faciliter l'instruction des demandes en concession, il est nécessaire que tout demandeur, s'il n'habite pas l'Algérie, y constitue un fondé de pouvoirs.

» Tout concessionnaire reçoit un permis de passage gratuit pour lui, sa famille et ses domestiques.

» Les concessions de toute étendue emportent l'obligation de faire des constructions, des cultures, des plantations dans un délai déterminé, et de payer à l'Etat une légère redevance.

» Dès que les conditions stipulées dans l'acte de concession sont remplies, le concessionnaire devient propriétaire incommutable de sa concession.

» Les concessions de 25 hectares et au-dessous n'obligent à construire qu'une seule maison par exploitation. Celles d'une étendue supérieure imposent l'établissement d'une famille pour 30 hectares.

» Enfin, toute concession d'une superficie de 100 hectares et au-dessus est subordonnée à la réalisation par le concessionnaire, et avant son entrée en jouissance, d'un cautionnement calculé à raison de 10 f. par hectare.

» Les cautionnements sont réalisables en numéraire ou en rentes sur l'Etat; ils sont restitués aux concessionnaires lorsque les conditions de la concession ont été remplies et qu'il leur a été décerné un titre définitif de propriété.

Nouvelles Etrangères.

ALLEMAGNE.

On écrit de Donaueschingen, 16 novembre, à la Gazette d'Augsbourg:

« Dans le but d'observer la frontière suisse, en particulier les passages du Rhin et les grandes routes, les mesures suivantes ont été prises:

» Un bataillon d'infanterie avec deux escadrons de cavalerie occupent la frontière allemande depuis Constance jusqu'à Stühlingen, et envoient des patrouilles dans toutes les localités le long de cette ligne, tandis que de là en dessous, entre Iestetten et Klein-Laufenbourg, un bataillon d'infanterie avec deux escadrons et deux canons observe les passages du Rhin permanents. Des patrouilles surveillent les bacs et établissent la communication avec les postes badois à Seckingen. Une seconde ligne d'observation, forte de sept bataillons, quatre escadrons et deux batteries, s'étend de Stockach à Lorrach par Engen, Donaueschingen, Neustadt, Vondorf et Saint-Blaise.

SUISSE.

La Nouvelle Gazette de Zurich du 23 courant donne de nouveaux détails sur la violation du territoire suisse par les Kaiserlicks. C'est le 18 novembre, à trois heures de l'après-midi, qu'un détachement d'infanterie d'une quarantaine d'hommes parut inopinément à Sulgen. Baïonnette au fusil, ils entourèrent la maison d'une veuve pour y chercher des réfugiés, à ce qu'ils dirent. L'un de ces soldats (en plaisantant probablement) poussa jusque dans l'intérieur de la maison, baïonnette croisée, une fille de dix-neuf ans qui était devant la porte de l'écurie. Un voisin intervint et rappela aux soldats qu'ils n'étaient pas autorisés à paraître en armes sur le sol fédéral; ces

derniers répondirent grossièrement, ajoutant qu'ils se moquaient de notre confédération. Les habitants de Sulgen n'étaient pas habitués à de tels propos; s'armant sur-le-champ de haches, de tridents et de bâtons, ils firent repasser au pas de course la frontière à ces Kaiserlicks, quoiqu'ils ne fussent que quatorze, dont trois gamins. Dans cette retraite précipitée, maint schako mordit la poussière, maintes épaules sentirent les atteintes du bâton et des pierres. Un soldat a perdu une cartouche qu'on conserve soigneusement comme trophée. (Nouvelliste Vaudois).

Le Rédacteur en chef, MAUFFMANN.

AUX COMMIS ET OUVRIERS DÉMOCRATES.

Leçons spéciales d'écriture, d'orthographe, de calcul et d'italien. S'adresser rue Lanterne, n° 22, au 1^{er}.

GYMNASE CIVIL

DE BELLECOUR,

A L'USAGE DES DEUX SEXES,

Dirigé par M. PEYRIN, rue du Péral, n° 10.

Parmi les nombreux établissements consacrés dans notre ville à l'éducation de la jeunesse, il en est un, sans contredit, dont l'utilité, au point de vue moral et hygiénique, mérite une mention toute spéciale: nous voulons parler du Gymnase ouvert ici depuis peu de temps par un des professeurs les plus distingués, et dont les résultats appellent toute l'attention de la science et le bienveillant appui de la société.

La gymnastique, telle que la professe M. Peyrin, n'est plus seulement une série d'exercices corporels pratiqués dans le seul but de développer l'adresse et la vigueur des élèves; elle puise encore dans une étude approfondie de l'organisation humaine des applications d'un ordre plus sérieux et non moins utile. La santé, cette seconde vie, pour ainsi dire, qui ne prend son essence que dans la souplesse des mouvements, le jeu parfait et régulier des articulations ainsi que des organes respiratoires, dans l'harmonie, en un mot, de toutes les parties de notre être, la santé, disons-nous, ne saurait avoir de plus puissant auxiliaire que la gymnastique raisonnée.

En effet, la grâce et la beauté, la force et l'élasticité des membres, ces précieux apanages de la jeunesse dont les nations de l'antiquité se montraient si jalouses, n'étaient dus qu'à la gymnastique. C'était elle qui, prenant l'homme à son berceau, développait graduellement et avec une sollicitude infinie toutes les facultés de ses organes, lui préparait une jeunesse virile, une constitution saine et robuste, et lui donnait enfin cette perfection de formes que nous admirons encore dans les chefs-d'œuvre que nous ont laissés la peinture et la statuaire antiques.

Mais, hélas! combien s'est agrandi depuis le cercle des infirmités humaines! combien notre espèce a dégénéré! Que de difformités, que de maux bizarres, cruels, inconnus, viennent chaque jour nous punir de notre inertie, de notre coupable négligence!

Revenons donc aux sages pratiques des anciens, reprenons l'empire de nos facultés, raffermissons chez nos enfants une santé qui ne serait jamais qu'imparfait sans l'exercice raisonné de leurs organes, rendons enfin à la gymnastique le rang qu'elle doit occuper dans l'éducation de la jeunesse, et nous aurons bientôt à bénir les résultats de son application.

Indépendamment des leçons particulières au prix de 1 f. le cachet, données tous les jours, depuis huit heures du matin jusqu'à dix heures du soir, dans une salle spacieuse parfaitement chauffée et éclairée, le professeur, cédant aux conseils de quelques uns de nos illustrations médicales ainsi qu'aux demandes répétées de nombreuses familles, vient d'ouvrir, moyennant un modique abonnement de 4 f. par mois, une classe générale d'exercices qui auront lieu le dimanche et le jeudi de chaque semaine, de midi à deux heures pour les jeunes gens, et de deux à quatre heures pour les demoiselles.

L'émulation qui doit nécessairement résulter de leçons prises en commun ne peut qu'augmenter l'attrait de ce genre d'études et en propager les merveilleux bienfaits.

AVIS. Le propriétaire des magasins de nouveautés de l'Europe a l'honneur d'informer les habitants de Lyon et des faubourgs que ses magasins se fermeront définitivement le 31 décembre prochain.

En conséquence, la vente de toutes les marchandises devra donc s'effectuer au grand rabais de ce jour à celui de la fermeture des magasins.

Il profitera de ce laps de temps pour louer les magasins de l'Europe en totalité ou en partie, et en donner jouissance à la Noël.

Etude de M^e Groz, avoué à Lyon, rue Bât-d'Argent, n° 16.

VENTE en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon du vingt-trois décembre 1848, à midi, d'une maison sise à Lyon, montée Saint-Barthélemy, n° 32, saisie au préjudice du sieur Jean-Baptiste-Etienne Burty.

Elle se compose de rez-de-chaussée et de deux étages supérieurs. La façade principale au levant est percée de neuf ouvertures au rez-de-chaussée, dont une pour porte et huit pour croisées, et à chacun des étages supérieurs de neuf ouvertures pour croisées. La façade au couchant est percée de trois ouvertures à chaque étage.

Contenance superficielle: 7 ares 83 centiares. Montant de la mise à prix: cinq mille francs; ci 5,000 f.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Groz, avoué, et pour prendre communication du cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon. (3848)

ADJUDICATION des fournitures de port d'Alger en 1849, 1850 et 1851.

Le 16 décembre 1848, à midi, il sera procédé, dans la salle de la mairie d'Alger, à l'adjudication, en 14 lots séparés, des fournitures nécessaires aux travaux hydrauliques du port d'Alger pendant les années 1849, 1850 et 1851, évaluées approximativement pour chaque exercice, savoir:

Pour les bois, à	48,000 f.
— les cordages, à	25,000
— le vin et le vinaigre, à	19,000
— la quincaillerie, à	11,000
— les matières grasses, à	11,000
— les toiles, à	10,000
— les fers, à	10,000

— la fonte de fer et de cuivre, etc., à	8,000
— la ferblanterie et plomberie, etc., à	3,000
— les articles de bureau, à	3,000
— la peinture et vitrerie, à	1,000
— les objets divers, à	4,000
— les cuirs et peaux, à	4,000
— le sable, à	14,300

Tout concurrent pourra prendre connaissance des devis et cahier des charges, soit dans le deuxième bureau de la direction-générale des affaires civiles, soit dans celui de l'ingénieur en chef des travaux hydrauliques du port, à Alger.

Alger, le 20 novembre 1848
Le directeur-général des affaires civiles,
(4074) F. LACROIX.

AVIS. Une institutrice étrangère ayant exercé en France et en Angleterre, et possédant le brevet du degré supérieur, donne des leçons de français, d'allemand, d'anglais et de musique. — Leçons françaises, 15 f. par mois; leçons d'allemand et d'anglais, 20 f. Des avantages sont offerts à plusieurs élèves réunis.

S'adresser rue Saint-Jean, n° 55. (163)

MAGASINS. A louer tout de suite, deux Magasins contigus avec entresol, rue Lafont, n° 24.

S'adresser à l'hôtel du Nord. (2203)

GAZ DE LYON.

Les porteurs d'obligations de la Société anonyme d'Eclairage par le gaz pour la ville de Lyon sont prévenus qu'à dater de ce jour, ils peuvent se présenter au bureau de ladite Société, quai Saint-An-

COPAPHINE-MERCE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Med. sur le rapport de M. Collier, med. en chef de l'Hôp. des Vénériens, ainsi les premiers med. de Paris n'emploient-ils plus que lui. Son usage est en 6 jours les écoulements sans nausées, coliques ni maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûtant que 4 fr., c'est le traitement le plus sûr. DÉPOT: JOZEAU, ph., r. Montmarre, 105, et dans les meilleures pharmacies. (7140)

toine, 36, pour en obtenir le remboursement. (2196)

PHARMACIE A VENDRE

A LYON,

Pour cause d'autres occupations et à des conditions avantageuses.

S'adresser à la maison Bruny et Chanel, rue Lanterne. (2206)

PHARMACIE DE PH. QUET,

à Lyon,

Rue de la Préfecture, n° 5.

Maison de confiance pour la bonne préparation des remèdes employés pour la guérison des maladies secrètes, dartres, syphilis.

Dépôt des Capsules au Baume de Copahu pur, sans odeur ni saveur, contre les écoulements récents ou anciens.

Injection astringente d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

Suspensoir élastique indispensable à ceux qui montent à cheval ou qui font de longs voyages. (3802)

A Lyon, chez MM. Vernet, place des Terreaux; André, place des Célestins; Lardet, place de la Préfecture; Laroque, rue Saint-Polycarpe, 10; Revol, Bouchard et Crolat, droguistes, quai d'Orléans, 31. — A SAINT-ETIENNE, chez MM. Faure, rue de la Comédie; Perrier, place de l'Hôtel-de-Ville; Galy, rue de Foy. — A GRENoble, chez M. Gabriel, rue Vaucanson. — A VALENCE, chez MM. Guibert, Daruty et Bonnet. — A TAIN, chez M. Barrier; et dans toutes les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

GRAINS DE SANTÉ

C'est le meilleur des purgatifs qu'on appelle ordinairement de précaution. Ils rétablissent l'appétit, favorisent les digestions, restituent le coloris et l'embonpoint, et sont souverains contre la bile, la constipation, les glaires et la migraine. Ils purgent doucement, sans dégoût; leurs effets sont les plus salutaires et les moins fatigants. La saison actuelle est la plus opportune. — Dépôts aux pharmacies: à Lyon, place des Terreaux, 13; Turin, à Tarare; Couturier, à Saint-Etienne; Ayot, à Villefranche; Morel, à Mâcon; Trouillet, à Vienne; Delaage, à Voiron; Plana, à Grenoble. (8067)

PLUS DE DOULEURS!!!

Par le **Topique-Bertrand**, pharmacien-chimiste, on guérit les rhumatismes, maux de tête, d'estomac, de poitrine, etc. Pour les ventes en gros, à Lyon, place Bellecour, 42; à Paris, rue des Lombards, 37. — (Voir l'instruction). — Prix, selon la grandeur: 25 centimes et au-dessus. (3460)